

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le jeudi 12 octobre 2023 à 18h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Pierre Gravel Jean-Pierre Allard et Stéphane Roussy en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2023-10-16

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Programme d'aide à la voirie locale – PAVL
3. Chemin du Lac-Allard - Étude écologique
4. Club Quad Destination Hautes-Laurentides
5. Levée de la séance

Adoptée

2023-10-17

2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PAVL

Numéro de la demande financière : QRG86887
Titre du projet : Ponceaux chemin du Lac-Allard

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Stéphane Roussy, appuyée par Pierre Gravel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Richard Gagnon, directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2023-10-18

3. CHEMIN DU LAC-ALLARD – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Deux offres écrites ont été reçues relativement à une étude écologique pour les travaux sur le chemin du Lac-Allard. Cette étude est nécessaire afin de recevoir l'aval du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Stéphane Roussy
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service de CALTHA au montant de 2 200\$ relativement à l'étude écologique et d'accorder à Équipe Laurence, dans le même dossier, le mandat qui concerne la préparation et le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle au montant de 8 000\$, et ce, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adoptée

2023-10-19

4. CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES

Le Club Quad Destination Hautes-Laurentides nous a acheminé une demande d'aide financière relativement à l'entretien hivernal et estival pour la portion du chemin Poulin appartenant à la Municipalité, section de 4.1Km. En effet, le Club demande une aide financière de 2624\$ pour l'année 2024.

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Stéphane Roussy
Et résolu à l'unanimité :

De refuser le montant de 2624\$ et d'accorder une contribution volontaire de 500\$ sur la bonne foi que des bénéficiaires seront apportés à la Municipalité dans un avenir rapproché.

Adoptée

2023-10-20

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h13.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire